

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
nomination des membres de la Chambre de recours de
l'enseignement supérieur libre confessionnel.**

A.Gt. 31-01-1994 M.B. 08-03-1994

modifications:

A.Gt 23-05-95 (M.B. 26-09-95)

A.Gt 14-02-96 (M.B. 08-05-96)

A.Gt 12-03-97 (M.B. 16-07-97)

A.Gt 06-10-97 (M.B. 18-03-98)

A.Gt 05-12-97 (M.B. 18-03-98)

A.Gt 29-05-01 (M.B. 11-08-01)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 1er février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné, notamment les articles 80 et 86 ;

Vu l'arrêté du 8 mars 1993 relatif aux Chambres de recours dans l'enseignement libre confessionnel ;

Vu la consultation des groupements les plus représentatifs des pouvoirs organisateurs et des groupements du personnel de l'enseignement libre confessionnel affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail ;

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales ;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française, en date du 31 janvier 1994,

Arrête :

modifié par A.Gt 23-05-1995; 12-03-1997 ; 05-12-1997 ; remplacé par A.Gt 29-05-2001

Article 1er. - Sont nommés membres de la chambre de recours de l'enseignement supérieur libre confessionnel, ci-après dénommée « la chambre de recours » :

- en tant que membres effectifs, représentant les pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre confessionnel :

M. Marc Dallemagne;
M. Benoît Blanpain;
M. Nicolas Rensonnet;
Mme Anne-Marie Wynants;
Mme Monika Verhelst;

- en tant que membre suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre confessionnel :

M. Stéphane Vanoirbeck;
M. Philippe Gruloos;
Mme Myriam Tonus;
M. Guy Poulaert;
M. Gérard Bouillot;

- en tant que membres effectifs, représentant les organisations représentatives des membres du personnel dans l'enseignement libre confessionnel, affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail :

M. Alain Van Caulaert;
M. Olivier Dubus;
M. Clément Bauduin;
M. Joan Lismont;
M. Germain Bayet;



- en tant que membres suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel dans l'enseignement libre confessionnel, affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail :

Mme Anne-Françoise Vangansbergt;

M. Florent Soris;

M. Michel Aubry;

M. Jean-Marie Leonard;

Mme Marianne Lepersonne.

Article 2. - Mme Cl. RAMPELBERGS est nommée présidente de la Chambre de recours.

M. E. BASTISTONI est nommé premier président suppléant de la Chambre de recours.

Mme D. DOCQUIER est nommée deuxième présidente suppléante de la Chambre de recours.

modifié par A.Gt 14-02-1996; 06-10-1997

Article 3. - Monsieur R. DEMESMAECKER, Attaché au Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation est nommé secrétaire de la Chambre de recours.

Monsieur J. JACQUES, inspecteur principal au Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation est nommé secrétaire adjoint de la Chambre de recours.

Article 4. - Toute demande d'avis est adressée par lettre recommandée à la poste au secrétaire de la Chambre de recours.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.